

ASSEMBLÉE NATIONALE8 mars 2006

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE - (n° 2883)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Morel-A-l'Huissier, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 7 de cet article, supprimer les mots :

« nationale des comptes de campagne et des financements politiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.